

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/MIN(99)/ST/113

2 décembre 1999

(99-5312)

CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE
Troisième session
Seattle, 30 novembre - 3 décembre 1999

Original: anglais

ÉGYPTE

Déclaration de M. Youssef Boutros Ghali Ministre de l'économie et du commerce extérieur

Je voudrais commencer par adresser nos sincères remerciements au gouvernement américain pour son accueil de cette importante Conférence et pour l'hospitalité qu'il offre à toutes les délégations, dont celle de mon pays.

Bien qu'il ne se soit écoulé que cinq années depuis la signature à Marrakech de l'Accord instituant l'OMC, cette organisation s'est acquise une influence et exerce des responsabilités sans précédent. Cela découle bien entendu des défis qu'il lui faut relever et des chances qu'elle offre. Ces défis et ces chances n'en rendent la Conférence de Seattle que plus importante dans la mesure où elle doit fixer des orientations pour les années à venir et nous permettre de définir notre futur programme dans le cadre du système commercial multilatéral. La réussite de celui-ci et de l'Organisation mondiale du commerce passe obligatoirement par une pleine participation des pays en développement à l'élaboration et à la définition des règles du système et par un partage équitable des gains et des avantages apportés par celui-ci.

Nous, parties contractantes du GATT d'hier et Membres de l'actuelle OMC, avons jeté les bases, que nous voulions justes et équitables, d'un système commercial multilatéral censé nous guider tous, pays en développement et pays développés, vers le prochain millénaire, avec l'assurance de la prospérité pour tous les peuples et d'une plus grande intégration des économies. L'Égypte, en tant que pays en développement, a déployé le maximum d'efforts pour atteindre les objectifs fixés en matière d'ouverture de ses marchés et de libéralisation de sa politique commerciale, mais le déséquilibre entre les droits et les obligations prévus dans le cadre des Accords du Cycle d'Uruguay s'est traduit par une répartition inéquitable des avantages.

Il est par conséquent impératif de prendre les décisions nécessaires pour remédier à une grande partie des disparités qui résultent de la mise en œuvre des accords administrés par l'Organisation mondiale du commerce depuis l'entrée en lice de celle-ci en janvier 1995. Nous estimons que cette Conférence ministérielle offre une bonne occasion de prendre de telles décisions.

L'Égypte estime qu'il faudrait se tenir au plan concernant les travaux futurs présenté dans la Déclaration ministérielle de Genève. Cela permettrait d'assurer le maintien d'un équilibre entre les droits et les obligations des Membres. À cette fin, la Conférence devrait se pencher sur les questions liées à la mise en œuvre qui ont été légitimement soulevées par un grand nombre de pays en développement, dont le mien, au cours du processus préparatoire de la Conférence de Seattle, et chercher à y trouver des solutions satisfaisantes. Les questions qui ne seraient pas réglées à l'issue de la Conférence devraient être traitées sous l'égide du Conseil général. Je tiens à profiter de l'occasion pour souligner l'énorme importance que nous attachons au règlement des problèmes auxquels nous sommes confrontés dans la mise en œuvre des accords, par exemple des obligations de fond auxquelles nous ne pouvons pas faire face, mais surtout, et cela intéresse les pays développés, des

problèmes que posent le non-respect des obligations souscrites au titre du traitement spécial et différencié, le recours accru à des mesures protectionnistes de circonstance sous couvert de lutte contre le dumping, l'utilisation de normes dans le cadre des Accords OTC et SPS, la manière dont l'Accord sur les textiles et les vêtements est mis en œuvre, l'insuffisance de l'assistance technique et les restrictions à l'accès aux marchés qui entravent le flux de nos exportations vers les marchés des pays développés. Dernier point mais non des moindres, la non-concrétisation totale de la Décision de Marrakech sur les pays en développement importateurs nets de produits alimentaires.

Nous sommes très attachés à la tenue des négociations prévues sur l'agriculture et les services. Pour ce qui est des premières, l'Égypte est fermement convaincue qu'il faudrait réfléchir aux moyens de consolider et de rendre opérationnel le traitement spécial et différencié en faveur des pays en développement afin de donner plus de sens et d'efficacité à ce dispositif, de faciliter la prise en compte des différences entre niveaux de développement et de contribuer au décollage du secteur agricole des pays en développement. Il faudrait aussi réfléchir aux moyens d'élargir les possibilités d'accès aux marchés des produits agricoles de ces pays. Des efforts sincères devraient être déployés pour traduire dans les faits la Décision ministérielle sur les pays en développement importateurs nets de produits alimentaires, grâce à la définition de mesures et de programmes opérationnels concrets propres à donner plus activement effet à cette décision et à mieux l'adapter aux besoins des pays concernés.

Pour ce qui est des services, nous réaffirmons que les négociations devraient viser principalement à accroître la participation des pays en développement au commerce mondial des services et qu'elles doivent être conduites dans le cadre existant de l'AGCS, suivant le principe d'une libéralisation progressive. Des engagements spécifiques devraient être pris sur la base de l'offre et de la demande et il faudrait assurer un équilibre général entre droits et obligations, conserver la marge de manœuvre des pays en développement Membres, respecter les objectifs des politiques nationales et prendre en compte le niveau de développement de chaque Membre. Il faudrait veiller à ce que les secteurs de services présentant de l'intérêt à l'exportation pour les pays en développement occupent une place importante dans les listes d'engagements des pays développés.

Concernant le futur programme de travail de l'OMC, l'Égypte ne voit pas à l'heure actuelle de raisons de négocier des règles commerciales concernant l'investissement et la concurrence. Nous pensons que le processus exploratoire et d'information devrait se poursuivre sur les questions liées au commerce et à l'investissement, à la concurrence, à la transparence des marchés publics et à la facilitation des échanges, sans préjuger l'ouverture éventuelle de négociations dans l'avenir.

Pour ce qui est de la transparence des marchés publics, l'Égypte pense que cette question s'inscrit parfaitement dans le cadre du mandat défini dans la Déclaration de Singapour et qu'il faut faire avancer l'étude sur la transparence des pratiques de passation des marchés publics, en tenant compte des politiques nationales, aux fins de l'élaboration d'éléments à inclure dans un accord approprié, qui ne devrait pas être élargi pour inclure l'accès aux marchés ou les mécanismes de règlement des différends.

Nous avons une position ferme en ce qui concerne les questions nouvelles comme celles du commerce et de l'environnement ou des normes fondamentales du travail: nous sommes opposés à l'inclusion de ces questions dans les nouvelles négociations commerciales car cela ferait surgir de nouveaux obstacles déguisés au commerce et réduirait encore plus les possibilités d'accès aux marchés des pays en développement, ce qui ajouterait encore aux graves problèmes économiques et sociaux qui sont les leurs.

Selon nous, la question des normes fondamentales du travail n'a pas sa place dans des négociations commerciales; l'organisme compétent pour s'en occuper est l'OIT et il devrait continuer d'en être ainsi.

Avant de conclure, je voudrais évoquer le processus d'accession à l'OMC et l'importance qu'il revêt pour l'universalité du système commercial multilatéral. Mais auparavant, j'aimerais saluer chaleureusement et féliciter les Membres qui ont rejoint l'OMC depuis la Conférence ministérielle de Genève, à savoir la République kirghize, la Lettonie, l'Estonie, la Géorgie et la Jordanie. Soyez les bienvenus parmi nous, et souhaitons pouvoir très prochainement féliciter d'autres pays actuellement en cours d'accession. Je n'ai pas besoin de rappeler que le processus d'accession devrait s'appuyer sur une procédure rapide, souple et transparente, sans discrimination à l'égard des nouveaux candidats. Dans ce contexte, je tiens à faire part du profond regret de l'Égypte face aux objections qu'a suscitées la demande d'obtention du statut d'observateur pour cette troisième Conférence ministérielle présentée par la Ligue des États arabes. La Ligue des États arabes, dont l'Égypte fait partie avec 22 autres États arabes, est une organisation intergouvernementale dont dix des membres sont à l'heure actuelle Membres à part entière de l'OMC et dont six autres membres sont soit observateurs, soit en cours d'accession. Il n'est pas besoin de préciser que, compte tenu de son mandat et de son domaine de compétence, la Ligue des États arabes travaille énormément sur les questions économiques, en particulier celles liées au commerce. J'espère sincèrement qu'il sera remédié à cet état de choses lorsque le Conseil général examinera, dans l'avenir, la question du statut d'observateur à l'OMC.

Je conclurai en affirmant qu'aussi longtemps qu'existeront la bonne foi et la volonté politique de renforcer le système commercial multilatéral afin de lui donner les moyens d'atteindre ses objectifs, ce système permettra à tous les participants de récolter ses fruits et de bénéficier de ses avantages. Cela dit, comment ne pas répéter ici la phrase suivante du Président John F. Kennedy, que M. Mike Moore a citée dans un discours: "Si une société libre ne peut pas aider la majorité qui est pauvre, elle ne pourra pas sauver la minorité qui est riche".
